



Vosges du Sud

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Absents : 11

dont suppléés : 1

dont représentés : 5

Votes pour : 37

Votes contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation

17/09/2025

Date de publication

30/09/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20250923-083_2025-DE

Berser
Levraut
ORT

Séance du 23 septembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN

Membre avec voix délibérative : N. DECRIND

Pouvoirs : A. ZIEGLER à E. PARROT, C. PARTY à C. CANAL, P. LACREUSE à J. GROSCLAUDE, C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : E. PARRO

Délibération n° 083-2025

Objet : Tourisme - convention ANCT

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°014-2025 du 19 mars 2025, relative à la validation de la stratégie touristique et de son plan d'actions.

Monsieur le Président propose de lancer une étude de mise en œuvre opérationnelle des fiches actions issues de la stratégie touristique de la communauté de communes. Cette étude viendrait compléter la phase précédente relative à la définition de la stratégie, en rendant opérantes les premières réflexions et en assurant la cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Pour rappel l'étude de définition de la stratégie touristique portait sur :

1. l'organisation de la gouvernance et le pilotage de la stratégie touristique,
2. l'accompagnement de la mise en tourisme du territoire,
3. la refonte de la diffusion de l'information touristique.

Les échanges tenus cet été avec les services de l'Etat, ont permis de définir un cahier des charges auquel a répondu Alpa conseil, prestataire retenu lors de la phase initiale.

L'étude de mise en œuvre opérationnelle des fiches actions s'étendrait sur 24 jours. Elle permettrait d'opérationnaliser les fiches-actions prioritaires du plan stratégique, notamment les actions suivantes :

- action 16 : recenser les professionnels (hébergeurs, restaurateurs, artisans, prestataires), cartographier l'offre et les tarifs pour disposer d'une vision homogène et représentative,
- action 26 : qualifier et promouvoir l'offre via l'ancrage territorial (démarches Valeur Parc, OGS), l'outil régional Décibelles Data (partenariat avec Belfort Tourisme), et le collectif régional Vosges du Sud,
- action 22 : impliquer les hébergeurs comme ambassadeurs du territoire, relais d'image et de promotion,
- action 15 : réévaluer le dispositif d'aide à l'immobilier pour mieux répondre aux besoins d'attractivité et de structuration,
- actions 18 et 18.4 : encourager l'émergence d'offres nouvelles et collectives (salons, randos thématiques, terroir, artisanat...),
- action 14 (et action 23 en lien) : analyser la taxe de séjour, ses modalités de recouvrement et ses finalités, en cohérence avec les besoins d'investissement et de valorisation (signalétique, animation...),
- action 25 : repenser les outils de communication numérique de la collectivité – site internet et réseaux sociaux,

Le prestataire remettrait une étude de cadrage opérationnel comprenant :

- un état des lieux détaillé des professionnels et une cartographie de l'offre,
- des actions concrètes pour mobiliser les professionnels et favoriser la mise en réseau,
- une feuille de route opérationnelle et des fiches-actions prêtes à l'emploi (actions concrètes pour une mise en œuvre immédiate, planning, participants, budget, cahier des charges, études détaillées...),
- des outils pour renforcer l'ingénierie touristique et monter en compétence,
- un accompagnement sur le terrain auprès des agents communautaires.

Monsieur le Président précise que :

- cette étude s'inscrirait dans le plan avenir montagne et le contrat de relance et de structuration (CRTE). La communauté de communes bénéficierait de l'appui technique, méthodologique et financier de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et du Commissariat de massif,
- la communauté de communes pourrait bénéficier d'un cofinancement au titre des fonds départementaux déconcentrés pour la réalisation de cette étude. Le coût de celle-ci ressort à 24 660 €, dont 4 932 € seraient à la charge de la communauté de communes,
- la part communautaire serait financée par le produit 2025 de la taxe de séjour,
- la communauté de communes ne dispose pas aujourd'hui, des effectifs suffisants au déploiement opérationnel complet de cette stratégie, l'accompagnement d'un cabinet d'études faciliterait le démarrage et la mise en œuvre des actions citées ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'engager les démarches relatives à l'élaboration d'une seconde étude touristique communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce ou tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

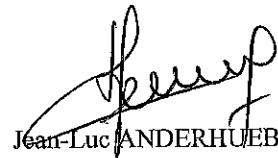
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

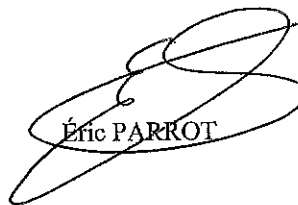
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Éric PARROT